



Non à une loi qui facilite la flexibilité et les licenciements. Tous dans l'action le 5 mars 2013 !

Des plans de licenciements sont annoncés quotidiennement et nous comptons 1000 chômeurs supplémentaires tous les jours. La lutte contre le chômage appelle à une rupture avec les politiques d'austérité et de rigueur préjudiciables à l'emploi.

Pourtant, le Medef veut encore plus de facilités pour licencier en s'attaquant au code du travail grâce à l'accord signé le 11 janvier 2013. Le gouvernement, à l'occasion du Conseil des Ministres du 6 mars veut transposer dans la loi cet accord d'une très grande nocivité pour les salariés.

Cet accord, refusé par 2 des 3 grandes organisations syndicales confédérales, organise une plus grande flexibilité pour les salariés, un recul de leurs droits individuels et collectifs, au bénéfice des employeurs.

Nous devons nous mobiliser pour que cet accord ne soit pas retranscrit dans la loi.

Mobilité ou viré (article 15).

Les salariés pourront être licenciés pour motif personnel en cas de refus de mobilité sur un autre lieu de travail.

Généralisation du chantage à l'emploi (article 18).

Les salariés qui refusent l'application d'un accord collectif de baisse de salaires ou d'augmentation du temps de travail seront licenciés pour motif économique individuel. Le motif du licenciement sera inattaquable.

Faciliter les licenciements (article 20).

Le patronat pourra décider de la procédure de licenciement et du contenu du plan social par simple accord d'entreprise. Il pourra licencier plus facilement et plus rapidement.

Les patrons à l'abri des juges (titre v).

Les possibilités de recours juridiques et des salariés sont limitées dans le montant et dans la durée. Pour la contestation des licenciements au Conseil des Prud'hommes, la durée de recours juridique est réduite de 5 ans à 24 ou 36 mois. C'est une mesure injuste qui favorise l'impunité patronale.

Cette journée nationale doit exprimer un refus de l'austérité et de la flexibilité ; l'exigence de réponses nouvelles pour les droits sociaux, l'emploi, l'augmentation des salaires et des pensions.

Le mardi 5 mars

Du privé ou du public, tous dans l'action, avec arrêt de travail, pour empêcher un recul social sans précédent du droit du travail des salariés.

Rassemblement à 15h Place d'Armes à Rodez